



Ville d'Illkirch-Graffenstaden

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
DEPARTEMENT DU BAS – RHIN
**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA
CONCURRENCE**

Alsace Marchés Publics

IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR :

Ville d'Illkirch-Graffenstaden – Monsieur Le Maire -181, route de Lyon – BP 50023 - 67401 ILLKIRCH Cedex
www.illkirch.eu ; marchespublics@illkirch.eu

Profil acheteur : <https://alsacemarchespublics.eu>

TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITE PRINCIPALE : collectivité territoriale, services généraux des administrations publiques

OBJET DE L'ACCORD-CADRE:

La présente consultation porte sur un accord-cadre de fourniture de peintures, produits spécifiques et petits matériels pour la peinture pour les services de la ville d'Illkirch-Graffenstaden.

Les prestations sont réparties de la manière suivante :

Pour la période initiale :

Désignation	Période concernée	Minimum HT pour la période	Maximum HT pour la période
Peinture	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	4 000,00 €	15 000,00 €

Pour les reconductions :

Désignation	Période concernée	Minimum HT pour la période	Maximum HT pour la période
Peinture	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	4 000,00 €	10 000,00 €
	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	4 000,00 €	10 000,00 €
	Du 01/01/2026 au 31/12/2026	4 000,00 €	10 000,00 €

MODE DE PASSATION DU MARCHÉ : Le marché est un accord-cadre passé en procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article L.2123 – 1 du code de la commande publique.

L'accord-cadre avec minimum et maximum est passé en application des articles R.2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande. Il fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

NEGOCIATION: Le pouvoir adjudicateur se laisse la possibilité d'engager des négociations avec tout ou partie des candidats ayant remis une offre. La négociation sera conduite à travers la messagerie sécurisée de la plateforme AMP ou directement sur l'adresse e-mail indiquée en page de garde de l'acte d'engagement.

VARIANTES

Aucune variante n'est autorisée.

CODE CPV : 44810000

MARCHE COUVERT PAR L'AMP : Oui

L'AVIS IMPLIQUE UN ACCORD-CADRE

JUSTIFICATIONS A PRODUIRE QUANT AUX QUALITES ET CAPACITES DU CANDIDAT : précisées dans le règlement de la consultation.

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES : Précisés dans le règlement de la consultation

OFFRE ECONOMIQUEMENT ET TECHNIQUEMENT LA PLUS AVANTAGEUSE APPRECIEE EN FONCTION DES CRITERES ENONCES DANS LE REGLEMENT DE LA CONSULTATION

VISITE OBLIGATOIRE : NON

RETRAIT DES DOSSIERS DE CONSULTATION : Le DCE est téléchargeable à partir du site internet suivant : <https://alsacemarchespublics.eu>. Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 4 jours avant la date limite de réception des offres.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES : Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://alsacemarchespublics.eu>

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : 2 décembre 2022

Seules les réponses électroniques seront acceptées.

Les réponses devront être remises par voie électronique sur le site internet suivant : <http://alsacemarchespublics.eu>

DELAI DE VALIDITE DES OFFRES : 120 jours à compter de la date limite de remise des offres

MODALITES ESSENTIELLES DE PAIEMENT ET DE FINANCEMENT ET/OU REFERENCES AUX TEXTES QUI LES REGLEMENTENT : précisées dans le règlement de la consultation.

UNITE MONETAIRE UTILILSEE : l'euro

LANGUE POUVANT ETRE UTILISEE DANS L'OFFRE OU LA DEMANDE DE PARTICIPATION : français

VOIES ET DELAIS DE RECOURS DONT DISPOSE LE CANDIDAT :

- **REFERE PRE-CONTRACTUEL** prévu aux articles L.551-1 à L.551-4 et L.551-10 à L.551-12 du code de justice administrative, et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- **REFERE CONTRACTUEL** prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du code de justice administrative.
- **RECOURS DE PLEINE JURIDICTION** ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

INSTANCE CHARGÉE DES PROCEDURES DE RECOURS : Tribunal Administratif de Strasbourg, 31 avenue de la Paix, 67070 Strasbourg, Tél. : 03.88.21.23.23. – Fax : 03.88.36.44.66. Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION : 10 novembre 2022

Le Maire